REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de
LA MARTYRE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901441-20251215-20251215D45-DE

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice	*11*
Membres présents	*07*
Absents	*04*
Procurations	*02*
Votants	*09*

DATE DE LA CONVOCATION

08/12/2025

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2025/45

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quinze décembre à 20 h 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Pierre Abéguilé (arrêté n°74/2025 du 23/10/2025 délocalisation des séances de Conseil municipal), sous la présidence de **Madame Chantal SOUDON, *Maire.***

Présents : **Chantal SOUDON, Jacqueline TOURBOT, Roland LE TOULLEC, Charles BOIS, Stéphanie JONCOUR, Pascal PERENNOU, Pompilia STOIAN.**

Absents excusés : **Rémy JESTIN, Arihinatou KABA, Thierry PERRONNO (pouvoir à Chantal SOUDON), Marie POULIQUEN (pouvoir à Pascal PERENNOU).**

Secrétaire de séance : Stéphanie JONCOUR

Coupe de bois : vote des tarifs

Le maire rappelle que l'intervention de l'ONF pour réaliser une coupe d'éclaircie au Bois Noir a été décalée suite à la tempête Ciaran.

Cette coupe est reprogrammée à la fin de l'été 2026.

Une convention pour l'organisation de cette coupe par l'ONF sera signée début 2026.

Le maire propose de définir, d'ores et déjà, un tarif de vente du bois qui sera proposé aux particuliers. L'ONF conseille de vendre le stère à emporter : 40 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

MAIRIE DE LA MARTYRE 29800